

**PRIMAGAZ**

OPUS12 - 77 esplanade du Général de Gaulle  
 CS 20031 - 92914 La Défense cedex  
 SAS au capital de 42 441 872 Euros - RCS Nanterre 542 084 454  
 SIRET 542 084 454 00611 - APE 4671 Z  
 N° ident. TVA FR 68 542 084 454

**PRIMAGAZ****OFFRE PRIMAVERTE - Chaudières individuelles****Du 15/05/2022 au 30/09/2022****Citerne enterrée sans compteur**

Offre 100% verte, avec 100% de l'équivalent de votre consommation de gaz propane injectée en biopropane dans notre réseau\*

<b>CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE</b>	<b>Durée de l'engagement</b>	5 ans
	<b>Initiative de la livraison</b>	Primagaz
	<b>Caractéristiques de la citerne</b>	De 500 kg à 1,600T déterminée par Primagaz selon consommation prévisionnelle et configuration du site client.
	<b>Modalité de vente de la citerne</b>	Possible à tout moment sur demande du client de <b>501,65 € TTC à 4 618,92 € TTC</b> (selon l'ancienneté et le type de citerne aérienne) <i>Barème vente citernes en vigueur</i>
<b>PRIX DE LA FOURNITURE DU GPL</b>	<b>Prix du GPL</b> <i>Ces prix incluent la TICPE (montant en vigueur depuis le 01/08/2020 de 66,30 € HT / tonne, soit 0,48 ct€ HT / kWh). Les variations de TICPE seront répercutées de plein droit immédiatement sur le prix du GPL.</i>	Selon consommation annuelle (estimée la première année) : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 tonne par an : <b>1965,44 € / T TTC</b></li> </ul> <i>Barème PRIMAVERTE en vigueur</i>
	<b>Frais de livraison</b>	<b>Compris dans l'abonnement</b>
	<b>Modalités de modification du prix GPL</b>	Le prix est modifié : <ul style="list-style-type: none"> <li>de plein droit en cas de création ou de variation des taxes et contributions affectant le GPL notamment de la TICPE.</li> </ul>
<b>FRAIS DE MISE À DISPOSITION DE LA CITERNE</b>	<b>Installation</b>	Compris dans l'abonnement pour une mise en place dans des conditions normales d'intervention - prestations complémentaires sur devis.
	<b>Location</b>	Compris dans l'abonnement
	<b>Dépôt de garantie</b>	Non applicable
<b>FRAIS DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE LA CITERNE</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenance règlementaire citerne Primagaz (Inspection Périodique - requalification) : compris dans l'abonnement.</li> <li>Autres prestations de maintenance et d'entretien - détails des prix dans le Livret des services Clients en vigueur au jour de la prestation.</li> </ul> <i>Livret des services en vigueur</i>

*Prix TTC calculés sur la base d'une TVA à 20%*

<b>FRAIS DE SORTIE DU CONTRAT</b>	Retrait de la citerne	965,52 € TTC
	Neutralisation éventuelle de la citerne	821,89 € TTC
	Repompage éventuel du gaz	420,00 € TTC le gaz repompé est remboursé.
	Pénalités en cas de résiliation anticipée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après délai de rétractation et avant installation de la citerne : <b>490,00 € TTC</b></li> <li>Après mise en place de la citerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 1 an : <b>500,00 € TTC</b></li> <li>entre 1 et 2 ans : <b>400,00 € TTC</b></li> <li>entre 2 et 3 ans : <b>300,00 € TTC</b></li> <li>entre 3 et 4 ans : <b>200,00 € TTC</b></li> <li>entre 4 et 5 ans : <b>100,00 € TTC</b></li> </ul> </li> </ul>
<b>AUTRES FRAIS</b>	Abonnement	180,00 €/an TTC
<b>OPTIONS</b>	Livraison sur commande client	de 0 à 150,00 € TTC (selon période, délai et quantité à livrer). <i>Livret des Services en vigueur</i>
	Services à la carte	Détail et tarifs dans le Livret des services Clients en vigueur au jour de la prestation. <i>Livret des Services en vigueur</i>
Somme des frais sur la durée du contrat (hors fourniture du GPL et avec retrait de la citerne en fin de contrat)		<b>1865,52 € TTC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont <b>900,00 € TTC</b> d'abonnement</li> <li>Dont <b>965,52 € TTC</b> de frais de retrait</li> </ul>
Estimation du coût annuel** (prorata de la somme des frais indiqués ci-dessus et de la conso de 1,37 t. de GPL/an)		<b>3065,76 € TTC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont <b>2692,65 € TTC</b> de budget énergie</li> <li>Dont <b>373,10 € TTC</b> de frais</li> </ul>
<p><i>En cas de modification des conditions contractuelles relatives au prix et frais indiqués, le consommateur en sera informé par écrit au moins un mois avant. Tant qu'il n'aura pas accepté les nouvelles conditions il pourra résilier le contrat, sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification.</i></p>		
<p><i>* Le biopropane est du gaz propane produit à partir de sources d'origine renouvelable et mis à la consommation conformément à la réglementation applicable. Primagaz s'engage au travers d'un dispositif de bilan massique à incorporer dans son réseau de distribution en France la quantité de biopropane commercialisée au client selon les caractéristiques de son contrat (informations disponibles sur <a href="http://www.primagaz.fr/a-propos/biopropane">www.primagaz.fr/a-propos/biopropane</a>).</i></p>		
<p><i>** Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude d'une résidence principale.</i></p>		

Prix TTC calculés sur la base d'une TVA à 20%

**Parlons bien-être et économies d'énergie**

Contactez-nous au **0970 808 708\***

ou **Espace client** sur **primagaz.fr**

\*Numéro non surtaxé du lundi au vendredi de 8h à 18h.

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

[www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr)

PRIMAGAZ - SAS au capital de 42 441 872 € - 542 084 454 RCS NANTERRE - Tour  
Opus 12 77 Esplanade du Général de Gaulle 92081 Paris La Défense Cedex - Document  
valable au 15/05/2022

